



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE Saint-Bernard-de-Lacolle CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a adopté, lors de sa séance tenue le 9 décembre 2024, la résolution 2024-12-233 par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 ;

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Janvier 13	19 h 00	Juillet 14	19 h 00
Février 10	19 h 00	Août 11	19 h 00
Mars 10	19 h 00	Septembre 8	19 h 00
Avril 14	19 h 00	Octobre 2	19 h 00
Mai 12	19 h 00	Novembre 10	19 h 00
Juin 9	19 h 00	Décembre 8	19 h 00
Décembre 15 Budget	19 h 00	Décembre 15 Plan Triennal Immobilisation	19 h 00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

QUE les séances ordinaires se tiendront au : 113, rang Saint-Claude.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle, ce 16 décembre 2024

Stéphanie Leblanc
Greffière-trésorière

